



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 mai 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 2 mai 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Libye auprès de l'Organisation des Nations Unies

Nous avons suivi avec grand intérêt le débat public que le Conseil de sécurité a consacré, le 23 avril 2019, aux violences sexuelles commises en période de conflit. Nous tenons à souligner ici l'importance de cette réunion, durant laquelle le Conseil a adopté une importante résolution destinée à renforcer l'action menée sur le plan international pour éliminer la violence sexuelle liée aux conflits. Cette forme de violence sexuelle est devenue un phénomène intolérable et abominable d'atteinte à la dignité humaine et à la liberté, aux conséquences psychologiques dévastatrices, qui ne peuvent qu'affecter la capacité des victimes d'espérer un avenir sûr à la hauteur de leurs aspirations légitimes et de leurs rêves.

Nous réaffirmons à cet égard que la Libye est attachée à la mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et qu'elle est prête, en dépit des difficultés que comporte la phase de transition actuelle, à œuvrer à la coopération régionale et internationale en vue d'éliminer ce phénomène, d'amener les responsables à répondre de ces actes odieux et de lutter contre l'impunité.

Nous estimons que la participation à des séances consacrées à des questions de cette importance ne devrait pas se limiter aux seuls États Membres de l'ONU et nous sommes favorables à ce que des représentants d'organisations non gouvernementales et d'institutions de la société civile soient invités, à condition que les invités jouissent de crédit et d'un statut juridique reconnu dans leur pays. Nous avons suivi avec attention la déclaration de M^{me} Inas Miloud, qui a affirmé parler au nom des femmes amazighes de Libye, et nous voudrions à cet égard préciser ce qui suit :

- Dans sa déclaration, M^{me} Miloud a fait valoir qu'elle représentait toutes les femmes libyennes ainsi qu'un groupe d'organisations non gouvernementales féminines. Cette assertion est sans aucun fondement juridique, M^{me} Miloud n'ayant jamais été chargée d'assumer ces fonctions. Elle a également prétendu qu'elle s'intéressait à la question de la violence sexuelle parce qu'elle suivait la situation des personnes déplacées et des migrants en Libye, et ce, sans fournir la moindre preuve objective de ses travaux ou d'une contribution qu'elle aurait apportée pour remédier aux problèmes et aux difficultés qui se posent dans ce domaine.
- Elle a évoqué ce qu'elle a appelé la marginalisation qu'auraient subie les femmes amazighes pendant des décennies, la discrimination endurée, selon elle, par le peuple amazigh, et le « déni » des droits politiques, culturels et sociaux auquel il ferait face. Nous tenons à dire que cette assertion mensongère n'a d'autre but que la sédition et la déstabilisation des valeurs et des principes du



peuple libyen unifié, dont la cohésion sociale, qui ne souffre la discrimination ou la marginalisation d'aucune composante de la société, s'est maintenue en dépit du colonialisme et des ambitions étrangères. Le peuple libyen entend toujours mettre en place un système démocratique propice à la prospérité, au bien-être et à la dignité de tous les Libyens. Cette cohésion du peuple vaut pour tous, y compris nos frères et sœurs amazighs, qui jouissent des mêmes droits et partagent les mêmes devoirs. Ils participent activement à tous les aspects de la vie sans exclusion ni marginalisation d'aucune sorte, et exercent l'ensemble des droits politiques, économiques et sociaux, probablement plus encore que d'autres. En atteste le fait que certains d'entre eux occupent les postes politiques les plus élevés de l'État ou des postes à responsabilités dans l'appareil judiciaire, les ministères souverains et tous les secteurs des services. Il est regrettable qu'une personne prétendant parler au nom des Amazighs n'ait pas fait état de ces réalités.

- M^{me} Miloud a évoqué un cas de viol que nous n'avons pas encore pu confirmer. Si ce type de faits peut malheureusement se produire dans une situation de conflit lorsque les conditions de sécurité se dégradent, ils ne sont pas systématiques et quiconque s'en rend coupable finit par en répondre et par être traduit en justice. Nous condamnons ces actes méprisables et nions catégoriquement qu'un secteur particulier de la société soit la cible unique de tels violés. La meilleure preuve en est que les rapports présentés par l'ensemble des organes des Nations Unies au sujet de la situation en Libye ne font aucunement référence à ce qu'a allégué M^{me} Miloud. À cet égard, nous tenons à préciser que toutes les accusations sont prises au sérieux par les institutions judiciaires, quels que soient ceux qui les portent.
- Dans sa déclaration, M^{me} Miloud a souhaité que les femmes enceintes bénéficient de services complets de santé sexuelle et procréative et que des moyens de contraception soient disponibles en cas d'urgence. Nous sommes surpris de voir évoquer ces questions controversées, susceptibles de multiples interprétations, dont certaines sont incompatibles avec les enseignements religieux et les valeurs morales de la société libyenne dans son ensemble, y compris de nos frères et sœurs qui parlent l'amazigh. C'est d'ailleurs sur cette position que repose le programme de coopération signé l'an dernier par la Libye avec le Fonds des Nations Unies pour la population, qui prévoit notamment de répondre à certains des besoins des femmes et des jeunes en matière de santé publique et de services et sur le plan social.
- Nous soulignons que pour surmonter les grandes difficultés qu'elle connaît dans cette phase de transition, la Libye a besoin de renforcer l'action menée au niveau national en mettant l'accent sur la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la nation, en préservant son tissu social, en continuant de rechercher des solutions aux problèmes rencontrés et en protégeant la vie et les biens de la population. Ces principes et ces valeurs, sur lesquels se retrouve l'ensemble de la population libyenne, n'étaient malheureusement pas présents dans la déclaration de la personne susmentionnée.

Pour terminer, nous apprécions et respectons les efforts que déploie le Conseil de sécurité pour continuer de traiter ces importantes questions, pour apporter des solutions globales afin d'éviter qu'il y ait de nouvelles victimes et pour mettre un terme aux souffrances causées par l'engrenage de la violence sexuelle liée aux conflits.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Elmahdi S. **Elmajerbi**